

Association Protection Enfance Adolescence (A.P.E.A.)

Association Loi 1901

45 Rue Maurice BEJART
34080 MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux membres adhérents de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changement de méthode » de la page 17 de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables :

L'annexe expose dans son introduction les règles et méthodes comptables appliquées ainsi que les spécificités liées au secteur sanitaire et social et l'absence de changement de méthode.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère adéquat des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

- Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'Association décrites dans l'annexe, sur la base des informations disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion contenu dans le rapport financier, le rapport moral et le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 27 avril 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la

capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MAUGUIO, le 27 mai 2026



Le Commissaire aux comptes
GMCO AUDIT, représenté par
Christelle MILAN PERICON

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Autres immobilisations incorporelles	65 860	61 148	4 712	6 490
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	920 000		920 000	920 000
Constructions	3 701 360	1 038 057	2 663 303	2 798 391
Installations techniques, matériel et outillage	274 062	213 579	60 483	53 823
Autres immobilisations corporelles	1 259 481	839 895	419 586	470 051
Immo. corp. en cours, avances et acomptes	1 197		1 197	1 540
BIENS RECUS PAR LEGS / DONATIONS POUR CESSION				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres immobilisations financières	47 292		47 292	46 232
<u>TOTAL I</u>	<u>6 269 252</u>	<u>2 152 679</u>	<u>4 116 573</u>	<u>4 296 526</u>
ACTIF CIRCULANT				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (B & S)				
Marchandises				
CREANCES				
Usagers et comptes rattachés	20 249		20 249	24 709
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	228 518		228 518	81 649
Charges constatées d'avance	63 003		63 003	78 509
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	542 555		542 555	505 031
Disponibilités	4 974 148		4 974 148	4 518 985
<u>TOTAL II</u>	<u>5 828 474</u>		<u>5 828 474</u>	<u>5 208 884</u>
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion - Actif				
<u>TOTAL III</u>				
TOTAL DE L'ACTIF	12 097 726	2 152 679	9 945 047	9 505 410

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	259 159	259 159
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves activités SMS gestion contrôlée	2 284 419	2 042 211
Autres réserves		
Report à nouveau des activités sociales médico sociales	521 169	99 592
Report à nouveau propre	65 575	68 720
Résultat de l'exercice	692 782	660 639
SITUATION NETTE	3 823 103	3 130 321
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement sur biens non renouvelables	23 411	32 401
Provisions réglementées	467 139	441 104
<u>TOTAL I</u>	<u>4 313 653</u>	<u>3 603 826</u>
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	357 576	349 416
<u>TOTAL II</u>	<u>357 576</u>	<u>349 416</u>
PROVISIONS		
Provisions pour risques	130 381	130 381
Provisions pour charges	186 739	160 253
<u>TOTAL III</u>	<u>317 120</u>	<u>290 634</u>
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (Titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 841 786	2 992 495
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	289 029	182 846
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 573 743	1 488 626
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 275	43 809
Autres dettes	250 866	553 759
Produits constatés d'avance		
<u>TOTAL IV</u>	<u>4 956 699</u>	<u>5 261 535</u>
COMPTES DE REGULARISATION		
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL DU PASSIF	9 945 047	9 505 410

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	Simple : Variation en valeur
Cotisations	180	220	-40
Ventes de Biens et services			
Production stockée			
Production immobilisée			
Concours publics et subventions	13 716 787	12 216 273	1 500 514
Ressources liées à la générosité du public			
Contributions financières			
Reprises amortissements, dépréciations et provisions	65 678	26 467	39 211
Utilisation des fonds dédiés	21 740	31 143	-9 403
Autres produits	64 062	55 414	8 648
Produits d'exploitation	13 868 448	12 329 518	1 538 929
Achats de marchandises			
Variation de stock de marchandises			
Achats de matières premières			
Variation de stock de matières premières			
Autres achats et charges externes	2 778 123	2 274 059	504 064
Aides financières			
Impôts et taxes	784 992	720 495	64 497
Salaires et Traitements	6 359 936	5 945 903	414 033
Charges sociales	2 598 925	2 407 946	190 979
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	375 001	298 621	76 380
Dotations aux provisions	92 164	48 904	43 260
Report en fonds dédiés	29 900	18 390	11 510
Autres charges	38 229	18 123	20 106
Charges d'exploitation	13 057 271	11 732 441	1 324 829
RESULTAT D'EXPLOITATION	811 177	597 077	214 100
Produits financiers	18 142	17 623	520
Charges financières	107 696	84 980	22 716
Résultat financier	-89 553	-67 357	-22 196
RESULTAT COURANT	721 624	529 720	191 904
Produits exceptionnels	1 830	265 455	-263 625
Charges exceptionnelles	27 864	131 824	-103 960
Résultat exceptionnel	-26 034	133 630	-159 665
Participation des salariés			
Impôts sur les sociétés	2 807	2 712	95
EXCEDENT OU DEFICIT	692 782	660 639	32 144
Contributions volontaires en nature	3 149		3 149
Charges des contributions volontaires en nature	-3 149		-3 149

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Analyse des résultats
- Résultats administratifs
- Analyse des reports à nouveau
- Tableau des immobilisations
- Tableau des amortissements
- Tableau des fonds propres
- Tableau des réserves et provisions
- Valeurs mobilières de placement
- Suivi des fonds dédiés
- Suivi des subventions d'investissement
- Etat des créances et dettes
- Produits à recevoir
- Charges à payer
- Charges et produits constatés d'avance
- Charges et produits exceptionnels
- Engagements financiers
- Dettes garanties par des sûretés réelles
- Contributions volontaires en nature
- Honoraires de commissariat aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

1/ Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

L'A.P.E.A. 34 a été constituée en 1938, intervient dans le département de l'HERAULT et a pour objet :

- De mener des actions dans le champ de la protection de l'enfance. Elle assure en particulier les missions d'intérêt général suivantes en liaison avec les autorités administratives et judiciaires compétentes en matière d'action sociale :

- Evaluation et prévention des risques sociaux, investigation, médiation, réparation.
- Protection administrative ou judiciaire des enfants et des jeunes et de leurs familles.
- Animation et gestion directe d'établissements.

L'association inscrit son action au sein de la protection de l'enfance, en liaison avec le conseil départemental qui en est le « chef de file » et coordonnateur public, et avec les autorités judiciaires et administrations compétentes en matière d'action éducative et sociale et sous leur contrôle. Mais aussi avec d'autres partenaires sur ses terrains d'intervention (crèches, écoles, associations sportives, d'éducation populaire, culturelles...). La fonction éducative, en permettant à l'enfant de vivre des expériences variées avec des personnes et institutions différentes (*), élargit son champ de vie et ainsi le champ des ressources éducatives de sa famille, c'est indispensable.

L'APEA 34 a vocation à intervenir sur l'ensemble du champ institutionnel de la protection de l'enfance en réponse aux demandes des autorités publiques concernées. Elle a aussi vocation à expérimenter et à proposer de nouvelles réponses susceptibles d'adapter et d'améliorer la réalisation de ses objectifs éducatifs. En ce sens, l'association peut accomplir toute action novatrice en faveur de l'enfance, de l'adolescence, de soutien à la parentalité dans le cadre institutionnel de la protection de l'enfance, ou en dehors en relation avec d'autres cadres institutionnels.

Elle étudie et contribue à l'étude des problèmes de protection de l'enfance – de l'enfant – sur les divers aspects techniques, administratifs, politiques, philosophiques et éthiques. En cela, elle renforce ses propres compétences et légitimité.

Elle s'engage, seule et/ou avec des partenaires associatifs, à favoriser le débat le plus large et la confrontation des points de vue autour des problématiques de protection de l'enfant.

Elle s'implique avec des représentants de la société civile et d'associations œuvrant pour le pouvoir d'agir des usagers et le développement de la citoyenneté.

L'APEA 34 s'adresse à des enfants repérés et signalés comme rencontrant des difficultés éducatives, sociales et familiales pour lesquels elle est appelée à intervenir, par décision administrative contractuelle ou judiciaire. Elle mobilise l'ensemble des moyens qui pourront contribuer à la satisfaction de leurs besoins fondamentaux et vise à ce qu'ils s'insèrent socialement et culturellement de la meilleure manière possible.

Il s'agit d'enfants et d'adolescents, de la naissance à la majorité et – dans certaines conditions – au-delà de la majorité, qui sont considérés en risque de danger ou en danger quant à leur intégrité physique, psychique et morale et quant à leur sécurité.

L'association s'adresse également, d'une façon plus générale, aux familles des enfants et des jeunes concernés; quels que soient les modes de l'action éducative menée, les familles sont nécessairement partie prenante dans toute la mesure du possible.

L'association considère que la prise en compte de l'environnement dans les processus éducatifs – comme lieu des contraintes et des ressources où évoluent enfants et familles – est essentielle.

Pour assurer ses missions, l'association dispose de deux établissements :

- Services de milieu ouvert et Hydrae situations complexes (6 services, 3 financeurs)
- Maison d'enfants de Baldy : (4 services, 1 financeur)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

2/ Faits caractéristiques d'importance significative intervenus au cours de l'exercice ou de la clôture jusqu'à la date d'approbation des comptes par l'organe délibérant

Dispositif HYDRAE – Situations complexes.

- Accord C.D. 34 obtenu pour le Plan Pluriannuel d'Investissements (P.P.I.) 2024-2029 du service HYDRAE par courrier du 19/11/2025.
- Le C.D. valide les propositions de financements faites par l'Association : emprunt et mobilisation des réserves, notamment « conformément à l'article R314-48 et R314-51 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil départemental de l'Hérault vous autorise à utiliser vos provisions et votre réserve de compensation des déficits du service AEMO pour le financement des investissements du service HYDRAE. La constitution d'un fonds dédié annuel à hauteur de 29 900 Euros est également acceptée en financement du terrain non amortissable. »
- La réserve de compensation des déficits à hauteur de 221 616 Euros A.E.M.O. est transférée en réserve d'investissement HYDRAE sur l'exercice => Amélioration du Fonds de Roulement d'Investissement.

3/ Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception du 5/
- Indépendance des exercices

4/ L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Licences et logiciels	1 à 5 ans
- Constructions	9 à 25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	4 à 20 ans
- Matériel et outillage	2 à 20 ans
- Matériel de transport	2 à 6 ans
- Matériel de bureau et informatique	1 à 20 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Le tableau des réserves et provisions décrit, le cas échéant, l'état de ces provisions.

Subventions d'investissement

Le tableau des subventions d'investissement décrit, le cas échéant, l'obtention de nouvelles subventions, les quotes-parts de ces subventions d'investissement virées au résultat, et la diminution des subventions.

Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

5/ Changement de méthode comptable :

La première application du règlement ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable. L'association applique une méthode prospective, le bilan et le compte de résultat de l'exercice précédent ne sont pas modifiés.

En application de l'obligation prévue par le nouveau règlement, les changements induits sont les suivants :

- Les postes de transferts de charges sont supprimés. Les opérations précédemment affectées dans ces comptes sont désormais comptabilisées en produits de refacturation, en produits d'indemnité d'assurance ou en déduction des charges qu'ils compensent, selon la nature de l'opération.
 - L'utilisation des comptes de produits et charges exceptionnels est strictement limitée aux opérations liées à un " évènement majeur et inhabituel ".
- Comparatif difficile sur certains comptes.

6/ Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- de l'arrêté du 12 Novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant de l'article R.314-1 du code de l'action sociale et des familles ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires relevant de l'article R.314-81 du même code.
- du règlement n° 2014-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Juin 2014 relatif au plan comptable général.
- du règlement n° 2018-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- du règlement n° 2019-04 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 8 Novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes de droit privé à but non lucratif.
- du règlement n°2022-06 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 4 Novembre 2022 modifiant le règlement n°2014-03 de l'ANC du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.
- du règlement n°2023-03 de l'A.N.C. (Autorité des Normes Comptables) du 7 Juillet 2023 modifiant le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 Décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- de l'arrêté du 27 Décembre 2024 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Gestion contrôlée : Présentation

7/ Résultats de la gestion contrôlée

Les résultats et les reports à nouveau de la gestion contrôlée dont le détail est fourni en annexe, figurent temporairement dans les fonds propres dans l'attente de l'affectation définitive par les organismes financeurs.

Engagements en matière de retraite

8/ Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés selon une méthode interne. Seuls les salariés dont le départ à la retraite est dans 3 ans ou moins font l'objet d'une provision à hauteur d'1/3 du coût total. En revanche, les autres salariés non concernés ne sont pas provisionnés

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite sont valorisés en annexe des comptes de l'entité.

ANALYSE DES RESULTATS

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	EXCEDENTS	DEFICITS	EXCEDENTS	DEFICITS
<u>GESTION PROPRE ASSOCIATIVE</u>		3 755,89		
<u>S.M.O.</u>				
A.E.M.O.				37 540,72
I.E.D.				8 118,63
S.I.E.				7 463,48
REPARATION PENALE				10 884,70
D.P.F.			63 350,62	
HYDRAE			147 493,85	
<u>M.E.C.S. BALDY</u>				
M.E.C.S.			216 972,23	
E.M.L.				2 406,49
FRATRIES			348 151,32	
<u>S.E.J. BALDY</u>				13 015,87
TOTAUX		3 755,89	775 968,02	79 429,89

RESULTATS ADMINISTRATIFS

GESTION CONTRÔLÉE ETABLISSEMENTS SOCIAUX MEDICO-SOCIAUX	RESULTAT COMPTABLE	REPRISE RESULTAT ANTERIEUR & RESERVE 10685700	CHARGES AVEC PRISE EN COMPTE DIFFEREE	RESULTAT ADMINISTRATIF
<u>S.M.O.</u>				
A.E.M.O.	-37 540,72	103 698,01	-16 696,00	49 461,29
I.E.D.	-8 118,63	40 447,11	3 983,00	36 311,48
S.I.E.	-7 463,48	32 900,00	4 877,00	30 313,52
REPARATION PENALE	-10 884,70	-30 505,85	1 168,87	-40 221,68
D.P.F.	63 350,62		3 202,00	66 552,62
HYDRAE	147 493,85		31 266,00	178 759,85
<u>M.E.C.S. BALDY</u>				
M.E.C.S.	216 972,23		-6 443,00	210 529,23
E.M.L.	-2 406,49	-1 239,43	-953,00	-4 598,92
FRATRIES	348 151,32		11 641,00	359 792,32
<u>S.E.J. BALDY</u>	-13 015,87	-14 498,47	-2 176,00	-29 690,34
TOTAUX	696 538,13	130 801,37	29 869,87	857 209,37

ANALYSE DES REPORTS A NOUVEAU

ACTIVITES ASSOCIATIVES	GESTION PROPRE		GESTION CONTRÔLÉE	
	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES	REPORTS EXCEDENTAIRES	REPORTS DEFICITAIRES
<u>GESTION PROPRE ASSOCIATIVE</u>				
EXCEDENT 2017	9 755,87			
EXCEDENT 2018	2 791,21			
EXCEDENT 2019	12 782,14			
EXCEDENT 2020	1 674,55			
EXCEDENT 2021	556,26			
DEFICIT 2022		2 329,56		
EXCEDENT 2023	598,44			
DEFICIT 2024		3 009,89		
A.N.C. 2018-06 FONDS ASSOC.	196 241,49			
A.N.C. 2018-06 SUBV. INVEST.	7 299,90			
<u>SMO</u>				
A.E.M.O.				
DEPENSES REFUSEES PAR L'AT		53 121,95	4 156,26	
AUTRES P.C.D.			80 000,00	
EXCEDENT 2024 EN ATTENTE			124 431,50	
REPRISE EXCEDENT 2023			103 698,01	
I.E.D.				
DEPENSES REFUSEES PAR L'AT		20 224,62		
EXCEDENT 2022 EN ATTENTE			65 000,00	
EXCEDENT 2024 EN ATTENTE			52 280,65	
REPRISE EXCEDENT 2023			40 447,11	
S.I.E.				
DEPENSES REFUSEES PAR L'AT		44 518,11		
EXCEDENT 2024 EN ATTENTE			7 739,17	
REPRISE EXCEDENT 2023			30 000,00	
REPARATION PENALE				
DEPENSES REFUSEES PAR L'AT		356,04		
AUTRES P.C.D.				1 638,13
DEFICIT 2024 EN ATTENTE				42 400,31
REPRISE DEFICIT 2023				30 505,85
D.P.F.				
DEPENSES REFUSEES PAR L'AT		15 663,67		
EXCEDENT 2022 MESURES D'EXPLOITATION			4 033,15	
DEFICIT 2024 EN ATTENTE				3 674,53
HYDRAE				
EXCEDENT 2024 EN ATTENTE			272 780,23	
<u>M.E.C.S.</u>				
DEPENSES REFUSEES A.T.		26 503,40		
DEFICIT 2024 EN ATTENTE M.E.C.S.				18 441,43
EXCEDENT 2024 EN ATTENTE E.M.L.			3 234,41	
EXCEDENT 2024 EN ATTENTE FRATRIES			411 648,50	
AUTRES DEPENSES P.C.D. MECS			33 751,00	
REPRISE DEFICIT 2023				1 239,43
<u>S.E.J. BALDY</u>				
DEPENSES REFUSEES A.T.		397,98		
RESULTAT 2024 EN ATTENTE			4 378,96	
AUTRES DEPENSES P.C.D. SEJ				4 170,00
REPRISE DEFICIT 2023				14 498,47
P.C.D. CONGES A PAYER				599 842,00
TOTAUX	231 699,86	166 125,22	1 237 578,95	716 410,15

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	63 137,90	2 722,20			65 860,10
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	63 137,90	2 722,20			65 860,10
Terrains	920 000,00				920 000,00
Constructions sur sol propre	2 061 573,67				2 061 573,67
Constructions sur sol d'autrui	438 025,89	5 237,50			443 263,39
Installations générales, agencements des constructions	398 383,06				398 383,06
Install. techniques, Matériel et outillage	271 128,95	22 308,19	20 915,18	1 539,86	274 061,82
Install. générales, agencements divers	719 651,37	78 488,67			798 140,04
Matériel de transport	473 526,97	3 941,64	51 873,36		425 595,25
Matériel de bureau et informatique	538 358,68	57 798,06	43 616,57		552 540,17
Mobilier	265 967,15	24 124,38	9 425,08		280 666,45
Autres immobilisations corporelles	679,00				679,00
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes	1 539,86	1 197,24		-1 539,86	1 197,24
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	6 088 834,60	193 095,68	125 830,19		6 156 100,09
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immob. financières	46 232,03	9 600,24	8 540,61		47 291,66
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	46 232,03	9 600,24	8 540,61		47 291,66
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	6 198 204,53	205 418,12	134 370,80		6 269 251,85

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTIES	Amortissements début exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements fin exercice
Frais d'établissement					
Autres immobilisations incorporelles	56 648,39	4 500,04			61 148,43
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	56 648,39	4 500,04			61 148,43
Aménagement terrains					
Constructions sur sol propre	185 015,46	102 812,05			287 827,51
Constructions sur sol d'autrui	164 898,49	46 126,97			211 025,46
Installations générales, agencements des constructions	107 909,05	25 003,64			132 912,69
Install. techniques, Matériel et outillage	217 305,89	17 032,75	20 760,02		213 578,62
Install. générales, agencements divers	361 419,97	44 871,18			406 291,15
Matériel de transport	251 584,04	57 290,78	51 873,36		257 001,46
Matériel de bureau et informatique	372 860,15	59 114,33	41 941,96		390 032,52
Mobilier	183 357,64	18 249,39	9 425,08		192 181,95
Autres immobilisations corporelles	679,00				679,00
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	1 845 029,69	370 501,09	124 000,42		2 091 530,36
TOTAL AMORTISSEMENTS	1 901 678,08	375 001,13	124 000,42		2 152 678,79

TABLEAU DES FONDS PROPRES

NATURE	Montant début exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	259 158,79				259 158,79
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves gestion propre					
Réserves gestion contrôlée	2 042 211,49	240 642,30	539 470,91	537 906,19	2 284 418,51
Report à nouveau gestion propre	68 719,53	-3 009,89		135,00	65 574,64
Report à nouveau gestion contrôlée	99 592,31	423 006,21	116 150,31	117 580,03	521 168,80
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>					
Gestion propre	-3 009,89	3 009,89		3 755,89	-3 755,89
Gestion contrôlée	663 648,51	-663 648,51	775 968,02	79 429,89	696 538,13
SITUATION NETTE	3 130 320,74		1 431 589,24	738 807,00	3 823 102,98
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	32 400,96			8 989,59	23 411,37
Provisions réglementées	441 104,05		27 864,24	1 829,77	467 138,52
TOTAL FONDS PROPRES	3 603 825,75		1 459 453,48	749 626,36	4 313 652,87

TABLEAU DES RESERVES ET PROVISIONS

NATURE DES RESERVES ET PROVISIONS	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant fin d'exercice
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves gestion contrôlée :				
- Investissement	598 219,55	468 134,63		1 066 354,18
- Trésorerie	358 042,10			358 042,10
- Compensation des déficits	1 056 949,84	37 045,19	294 363,89	799 631,14
- Compensation des amortissements	29 000,00	34 291,09	2 900,00	60 391,09
Autres réserves				
TOTAL RESERVES	2 042 211,49	539 470,91	297 263,89	2 284 418,51
Couverture du B.F.R.	44 070,75			44 070,75
Renouvellement des immobilisations				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	397 033,30	27 864,24	1 829,77	423 067,77
TOTAL PROVISIONS REGLEMENTEES	441 104,05	27 864,24	1 829,77	467 138,52
Provisions pour litiges	88 113,51			88 113,51
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour rémunérations des personnes handicapées (E.S.A.T.)				
Provisions pour départ retraite	160 253,48	92 163,70	65 678,00	186 739,18
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour risques et charges	42 267,00			42 267,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	290 633,99	92 163,70	65 678,00	317 119,69
Dépréciation :				
- Immobilisations incorporelles				
- Immobilisations corporelles				
- Immobilisations financières				
- Stocks et en-cours				
- Comptes clients et usagers				
- Autres				
TOTAL DEPRECIATION				
TOTAL PROVISIONS	731 738,04	120 027,94	67 507,77	784 258,21

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT AU BILAN				
NATURE DES TITRES	Valeur brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin exercice
C.C. PARTS SOCIALES	310 993,25	6 145,75		317 139,00
C.C. UNIFED EP. HORIZONS FCP	193 320,03	50 272,78	18 894,47	224 698,34
C.C. EP. ETHIQUE MON. C. SI.3DEC	718,03			718,03
TOTAL DES VALEURS MOBILIERES	505 031,31	56 418,53	18 894,47	542 555,37

PLUS ET MOINS VALUES LATENTES				
NATURE DES TITRES	Valeur brute fin exercice	Valeur revente fin exercice	Plus-value latente	Moins-value latente
C.C. PARTS SOCIALES	317 139,00	317 139,00		
C.C. UNIFED EP. HORIZONS FCP	224 698,34	237 746,70	13 048,36	
C.C. EP. ETHIQUE MON. C. SI.3DEC	718,03	779,88	61,85	
PLUS ET MOINS VALUES LATENTES	542 555,37	555 665,58	13 110,21	0,00

PLUS ET MOINS VALUES DE L'EXERCICE				
NATURE DES TITRES	Plus-values de l'exercice	Moins-values de l'exercice	Dotation aux provisions	Reprise de provisions
C.C. PARTS SOCIALES				
C.C. UNIFED EP. HORIZONS FCP	1 257,79			
C.C. EP. ETHIQUE MON. C. SI.3DEC				
TOTAL DES CHARGES ET PRODUITS DE L'EXERCICE	1 257,79	0,00	0,00	0,00

SUIVI DES FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES	Montant initial	Montant début exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice	
					Montant global	Non utilisé (1)
		A	B	C	D=A+B-C	
<u>Contributions financières autorités de tarification</u>						
<u>A.E.M.O.</u>						
Projet de service (2016)	16 000,00	10 525,02		10 525,02		
Formation équipes (2018)	67 526,00	13 138,06		1 330,84	11 807,22	<i>11 807,22</i>
<u>I.E.D.</u>						
Formation équipes (2017)	11 000,00	1 602,73			1 602,73	<i>1 602,73</i>
Formation équipes (2018)	10 872,00	8 142,00		317,90	7 824,10	<i>7 824,10</i>
<u>S.I.E.</u>						
Formation équipes (2017)	11 000,00	317,69			317,69	<i>317,69</i>
Formation équipes (2018)	11 751,00	8 227,62		360,20	7 867,42	<i>7 867,42</i>
<u>REPARATION PENALE</u>						
Formation équipes (2018)	1 784,00	1 638,13		1 638,13		
<u>D.P.F.</u>						
Accompagnement (2017)	4 000,00	4 000,00			4 000,00	<i>4 000,00</i>
Formation équipes (2017)	6 000,00	180,04			180,04	<i>180,04</i>
Formation équipes (2018)	16 371,00	11 098,00		222,26	10 875,74	<i>10 875,74</i>
Formation équipes (2019)	18 500,00	5 000,00			5 000,00	<i>5 000,00</i>
<u>HYDRAE</u>						
Financement des terrains	48 290,00	18 390,00	29 900,00		48 290,00	
<u>M.E.C.S. BALDY</u>						
Projet d'établissement	13 300,00	13 300,00			13 300,00	<i>13 300,00</i>
Projet AEMO Hébergement	13 300,00	13 300,00			13 300,00	<i>13 300,00</i>
Formation équipes	20 000,00	20 000,00			20 000,00	<i>20 000,00</i>
Evaluation équipe	10 000,00	10 000,00			10 000,00	<i>10 000,00</i>
Evaluation externe	6 080,00	6 080,00			6 080,00	<i>6 080,00</i>
Formation Surv. Nuit et Mait. Ma	43 615,00	39 061,41			39 061,41	
Formation la violence	12 528,00	12 528,00			12 528,00	<i>12 528,00</i>
Formation systémie	14 150,00	14 150,00			14 150,00	<i>14 150,00</i>
Formation systémie remplaceme	19 071,00	19 071,00			19 071,00	<i>19 071,00</i>
Financement des immobilisatio	149 572,00	101 918,20		7 346,00	94 572,20	
<u>S.E.J. BALDY</u>						
Fonds affectés projets par l'autorité de tarification C.D. 34						
<i>Projet de service</i>	12 000,00	1 278,00			1 278,00	<i>1 278,00</i>
<i>Evaluation externe</i>	1 920,00	1 920,00			1 920,00	<i>1 920,00</i>
<i>Formation systémie</i>	6 250,00	6 250,00			6 250,00	<i>6 250,00</i>
Financement des immobilisatio	8 300,00	8 300,00			8 300,00	<i>8 300,00</i>
Total	553 180,00	349 415,90	29 900,00	21 740,35	357 575,55	175 651,94

(1) dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

SUIVI DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal (Compte 131/138)	A	B	C	D=A+B-C
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE S.M.O.	19 822,45		1 489,14	18 333,31
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE M.E.C.S.	8 120,78			8 120,78
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE FRATRIES	2 738,82			2 738,82
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE S.E.J.	3 087,04			3 087,04
TOTAL	33 769,09		1 489,14	32 279,95

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture de l'exercice
Quotes-parts virées au résultat (Compte 139)	A	B	C	D=A+B-C
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE S.M.O.	232,20	4 378,45		4 610,65
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE M.E.C.S.	649,71	1 665,54		2 315,25
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE FRATRIES	458,36	684,70		1 143,06
SUBVENTION ESMS NUMERIQUE S.E.J.	27,86	771,76		799,62
TOTAL	1 368,13	7 500,45		8 868,58

ETAT DES CREANCES ET DETTES

CREANCES		Montant brut	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations					
Prêts (1)					
Autres immobilisations financières		47 291,66	38 250,12		9 041,54
Débiteurs et comptes rattachés		20 249,44	20 249,44		
Autres créances		228 517,97	228 517,97		
Charges constatées d'avance		63 003,22	62 099,14	904,08	
Comptes de liaison					
TOTAL CREANCES		359 062,29	349 116,67	904,08	9 041,54
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
DETTES		Montant brut	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
			A 1 an au plus	A plus d' 1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires (1)					
Emprunts (1) et dettes étab. de crédit (2)		2 841 785,95	156 005,98	621 628,24	2 064 151,73
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		289 029,40	289 029,40		
Dettes fiscales et sociales		1 573 742,83	1 573 742,83		
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés		1 274,85	1 274,85		
Autres dettes		250 865,89	250 865,89		
Produits constatés d'avance					
Comptes de liaison					
TOTAL DETTES		4 956 698,92	2 270 918,95	621 628,24	2 064 151,73
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice		150 195,75		
(2)	Dont à 2 ans au maximum à l'origine				
	Dont à plus de 2 ans à l'origine		2 841 785,95		

PRODUITS A RECEVOIR

MONTANTS DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Créances rattachées à des participations	
2. Autres immobilisations	
3. Créances usagers et comptes rattachés	
4. Autres créances	145 067,23
5. Valeurs mobilières de placement	
6. Disponibilités	1 855,48
TOTAL	146 922,71

CHARGES A PAYER

MONTANTS DES CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

1. Emprunts obligataires	
2. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 410,03
3. Concours bancaires	
4. Emprunts et dettes financières diverses	
5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 085,29
6. Dettes fiscales et sociales	1 039 082,86
7. Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
8. Autres dettes	108 741,03
TOTAL	1 212 319,21

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

NATURE DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
1. Charges d'exploitation	63 003,22
2. Charges financières	
3. Charges exceptionnelles	
TOTAL	63 003,22
NATURE DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	
4. Produits d'exploitation	
5. Produits financiers	
6. Produits exceptionnels	
TOTAL	

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

NATURE DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements et provisions	27 864,24
TOTAL	27 864,24
NATURE DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur provisions	1 829,77
TOTAL	1 829,77
<u>ELEMENTS SIGNIFICATIFS</u>	
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	
DOTATION PROVION REGL./PLUS VALUES EL. ACTIF	16 000,00
DOTATION PROV. REGL. S/ PRODUITS FINANCIERS	11 864,24
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	
REPRISE PROVION REGL./PLUS VALUES EL. ACTIF	1 829,77

ENGAGEMENTS FINANCIERS

NATURE DES ENGAGEMENTS DONNES	
. Effets escomptés non échus	
. Avals et cautions donnés	
. Autres engagements donnés	
- Affectation hypothécaire	2 526 365,00
- Nantissement compte-titres	4 651,25
- Redevances de crédit-bail	
- Engagements en matière de retraite	Comptabilisés
TOTAL	2 531 016,25

NATURE DES ENGAGEMENTS RECUS	
. Plafonds de découverts autorisés	
. Avals et cautions reçus	
. Autres engagements reçus	
- Biens reçus en crédit-bail	
TOTAL	

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

POSTES CONCERNES	MONTANT GARANTI
. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 347 611,43
. Emprunts et dettes financières divers	
. Autres dettes	
TOTAL	2 347 611,43

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

EMPLOI DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Charges	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	3 149,00	
Prestations		
Personnel bénévole		
Total des contributions volontaires	3 149,00	

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Produits	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature	3 149,00	
Total des contributions volontaires	3 149,00	

Méthodes de quantification et de valorisation retenues :

Don en nature par l'entreprise DECATHLON PRO de 6 vélos.
 Valorisation faite par l'entreprise donatrice pour 3 149,00 Euros.

HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

	CONTRÔLE LEGAL DES COMPTES	S.A.C.C.	TOTAL
.Honoraires T.T.C. au 31/12/2025	15 137,86		15 137,86
TOTAL	15 137,86		15 137,86